

C O M P T E S 2016

KUNZLE SA
AVENUE DU THÉÂTRE 20
CASE POSTALE / 1870 MONTHÉY 1

KUNZLE.CH
MEMBRE USPI
MEMBRE FIDUCIAIRE SUISSE



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT
A L'ASSEMBLEE GENERALE DE
L'ASSOCIATION VALAIS SOLIDAIRE - MONTHÉY

Madame, Monsieur,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de votre association pour l'exercice arrêté au 31.12.2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice :

- ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec la Swiss GAAP RPC,
- ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Künzle Fiduciaire et Gérance SA

Sébastien Morisod
Réviseur agréé
(Réviseur responsable)

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "S. Morisod", written over a horizontal line.

Benoît Fellay
Réviseur agréé

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. Fellay", written over a horizontal line.

Monthey, le 4 avril 2017/SM/cpz

Annexe : Comptes annuels.

Valais Solidaire

Bilan au 31 décembre 2016

	Notes	2016	2015
1 ACTIFS			
A	ACTIF CIRCULANT	300'607.90	290'140.20
	Trésorerie	<i>a</i> 290'083.77	272'538.17
	Débiteurs	<i>b</i> 10'290.00	17'438.00
	Actif transitoire	<i>c</i> 234.13	164.03
B	BAILLEURS DE FONDS	28'000.00	23'500.00
	Débiteurs Communes valaisannes	<i>d</i> 28'000.00	23'500.00
C	ACTIF IMMOBILISE	0.00	0.00
	TOTAL DE L'ACTIF	328'607.90	313'640.20
2 PASSIFS			
D	FONDS ETRANGERS A COURT TERME	8'669.60	396.30
	Créanciers	<i>e</i> 3'289.25	135.50
	Primes Caisse Compensation	<i>f</i> 2'699.15	162.00
	Primes LAA	<i>g</i> 1'013.60	35.60
	Primes APG maladie collective	<i>h</i> 1'667.60	63.20
E	FONDS AFFECTES		
	Capital lié (Fonds affectés pour projets)	268'229.00	267'147.00
	Fonds Canton VS pour projets	<i>i</i> 115'318.00	101'770.00
	Fonds DDC - "Accord 2013-2015"	91'911.00	141'877.00
	Fonds DDC - "Accord 2016-2019"	<i>j</i> 35'000.00	0.00
	Fonds Communes valaisannes pour projets	<i>k</i> 26'000.00	23'500.00
E1	Capital lié (Fonds affectés hors projets)	4'000.00	0.00
	Fonds Loterie romande	<i>l</i> 4'000.00	0.00
F	FONDS PROPRES DE L'ASSOCIATION		
	Capital libre	47'709.30	46'096.90
	Capital de l'association	46'096.90	37'160.05
	Résultat de l'exercice	<i>m</i> 1'612.40	8'936.85
	TOTAL FONDS PROPRES DE L'ASSOCIATION	47'709.30	46'096.90
	TOTAL DU PASSIF	328'607.90	313'640.20

Valais Solidaire

Compte de résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2016

		2016	2015
3 PRODUITS D'EXPLOITATION		387'082.00	536'576.00
A1 PRODUITS HORS AFFECTATION PROJETS		88'782.00	116'593.00
Cotisations membres		11'100.00	9'900.00
Contributions de conduite de projet (CCP)	<i>n</i>	23'442.00	33'479.00
Contribution DDC pour activités et fonctionnement	<i>o</i>	45'000.00	51'074.00
Contribution Etat du Valais pour fonctionnement	<i>p</i>	5'000.00	5'000.00
Contribution Communes VS pour activités et fonctionnement	<i>q</i>	4'000.00	0.00
Produits exceptionnels, dons		0.00	100.00
Contribution pour coordination Forum Agroécologie		0.00	4'400.00
Contribution Loterie romande		0.00	3'000.00
Contributions participants formations	<i>r</i>	240.00	9'640.00
A2 PRODUITS AFFECTES AUX PROJETS ET AUX ASSOCIATIONS		298'300.00	419'983.00
Canton du Valais	<i>s</i>	150'000.00	155'548.00
Direction du Développement et de la Coopération (DDC)	<i>t</i>	115'000.00	211'935.00
Financement Communes valaisannes pour projets affectés	<i>u</i>	25'000.00	32'000.00
Financement Communes valaisannes pour associations membres	<i>v</i>	8'300.00	20'500.00
4 CHARGES D'EXPLOITATION		-361'062.95	-526'355.00
B CHARGES DE FOURNITURE DE PRESTATIONS			
B1 FRAIS DE PERSONNEL		-74'200.85	-78'900.25
Charges du personnel dans l'administration	<i>w</i>	-54'875.30	-58'544.80
Charges sociales		-18'633.20	-19'755.55
Autres charges du personnel		-692.35	-599.90
B2 CHARGES D'EXPLOITATION		-10'219.95	-11'134.65
Charges des locaux		-7'093.40	-7'598.70
Charges d'administration et informatique		-3'126.55	-3'535.95
B3 FORMATIONS ET PARTAGES D'EXPERIENCES		-78.25	-12'762.10
Forum 2015 "Agroécologie & Permaculture"		0.00	-12'651.05
Frais Commission technique		-78.25	-111.05
B4 PROJETS VALAIS SOLIDAIRE DE SENSIBILISATION		-300.00	0.00
Campagne de sensibilisation ODD	<i>x</i>	-300.00	0.00
B5 ACTIVITES D'INFORMATION		-2'545.90	-3'475.00
Imprimés et rapports		-800.00	-500.00
Site web		-8.90	-780.00
Traductions		-1'737.00	-2'195.00
B6 FINANCEMENT COMMUNES VALAISANNES POUR ASSOCIATIONS	<i>y</i>	-7'300.00	-20'600.00
Morija - activités		0.00	-13'000.00
Idées'Elles - activités		-1'000.00	-2'000.00
FXB International -activités		0.00	-4'000.00
AKT - activités		0.00	-100.00
Casa Juan Diego - activités		0.00	-1'500.00
Rwanda Ensemble - activités		-2'000.00	0.00
ONG Kumara - activités		-2'000.00	0.00
Human Action International - activités		-300.00	0.00
Nouvelle Planète Valais - activités		-2'000.00	0.00

Valais Solidaire

	2016	2015
B7 FINANCEMENTS DES PROJETS SOUTENUS	z -266'418.00	-399'483.00
Affec. fin. projet Apprentis du Monde	-17'000.00	-10'000.00
Affec. fin. projet FXB International	-33'500.00	-49'800.00
Affec. fin. projet Frère Régis Balet	0.00	-1'600.00
Affec. fin. projet AKT	0.00	-17'000.00
Affec. fin. projet Idées'Elles	-7'500.00	-9'500.00
Affec. fin. projet E-CHANGER	-15'000.00	0.00
Affec. fin. projet Massanga Education Assistance	-20'000.00	-2'000.00
Affec. fin. projet Morija	-61'000.00	-51'000.00
Affec. fin. projet Persis Valais	0.00	-58'000.00
Affec. fin. projet RAJO	0.00	-10'500.00
Affec. fin. projet Rwanda Ensemble	0.00	-12'900.00
Affec. fin. Projet Unipartage	-8'000.00	0.00
Affec. fin. projet Living Education	0.00	-20'000.00
Affec. fin. projet Main dans la Main Sénégal	-10'152.00	-19'500.00
Affec. fin. projet Nepalko Sathi	0.00	-2'000.00
Affec. fin. projet Association Suisse-Pa'i Puku	0.00	-3'725.00
Affec. fin. projet Siargao Masaya	0.00	-868.00
Affec. fin. projet Internat de M'Boa	-480.00	-3'500.00
Affec. fin. projet Grandir à Butare	-786.00	-16'500.00
Affec. fin. projet Fondation CPA	-25'500.00	-85'700.00
Affec. fin. projet Projet Nauyaca	0.00	-20'890.00
Affec. fin. projet Fondation Casa Juan Diego	-17'000.00	0.00
Affec. fin. projet Bhavisya	-20'000.00	0.00
Affec. fin. projet Association a-b-c-d	-17'000.00	0.00
Affect. fin projet Human Action International	-9'500.00	0.00
Affec. fin. projet Magasins du Monde Valais	-4'000.00	-4'500.00
 C RESULTAT D'EXPLOITATION	 26'019.05	 10'221.00
 D RESULTAT FINANCIER	 175.35	 -1'284.15
Frais de banque et des chèques postaux	-44.10	-48.55
Produits financiers	219.45	504.40
Perte s./débitteur	0.00	-1'740.00
 E RESULTAT AVANT VARIATION DES FONDS AFFECTES	 26'194.40	 8'936.85
Allocations aux fonds affectés projets	aa -298'300.00	
Utilisation des fonds affectés projets	bb 266'418.00	
Utilisation des fonds affectés Associations membres	cc 7'300.00	
 F RESULTAT NET	 1'612.40	 8'936.85

Tableau de variation des Fonds - 2016

	Notes	Existant initial 01.01.2016	Allocations	Utilisations pour projets	Versements promesses dons fin 2015	Transferts internes	Etat final 31.12.2016
FONDS AFFECTÉS POUR PROJETS							
Fonds DDC pour projets engagés (Accord 2013-2015)		141'877.00		49'966.00			91'911.00
Fonds DDC pour projets engagés (Accord 2016-2019)			115'000.00	80'000.00			35'000.00
Fonds Canton du Valais pour projets (Accord I + II)		101'770.00		35'952.00			65'818.00
Fonds Canton du Valais pour projets (Accord III)			150'000.00	100'500.00			49'500.00
Fonds Communes valaisannes pour projets et activités AM		23'500.00	33'300.00	7'300.00	23'500.00		26'000.00
Total FONDS AFFECTÉS POUR PROJETS		267'147.00	298'300.00	273'718.00			268'229.00
FONDS AFFECTES HORS PROJETS							
Fonds Loterie romande		0.00	4'000.00	0.00	0.00		4'000.00
Total FONDS AFFECTES HORS PROJETS		0.00	4'000.00	0.00	0.00		4'000.00
Total FONDS AFFECTÉS		267'147.00	302'300.00	273'718.00	23'500.00		272'229.00
FONDS PROPRES DE L'ASSOCIATION							
Capital de l'association		37'160.05				8'936.85	46'096.90
Résultat de l'exercice 2015		8'936.85				-8'936.85	0.00
Résultat de l'exercice 2016						1'612.40	1'612.40
Total FONDS PROPRES DE L'ASSOCIATION		46'096.90					47'709.30

Le Comité propose à l'AG du 28 avril 2016 de verser l'entier du résultat (CHF 8'936.85) au Capital de l'association

Annexe aux Etats financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2016

1. Présentation

La Fédération des ONG valaisannes de Coopération (nommée VALAIS SOLIDAIRE ci-après) est une fédération d'associations et institutions, régie par ses statuts ainsi que par les articles 60 et suivants du Code civil suisse. Son siège se trouve au Secrétariat de VALAIS SOLIDAIRE, soit actuellement, Av. du Léman 3, à Monthey.

VALAIS SOLIDAIRE a pour but de mettre en œuvre et promouvoir des projets de développement et d'échanges interculturels intégrant les différents critères du développement durable, à savoir un développement socialement équitable, culturellement respectueux, écologiquement renouvelable, économiquement efficace et politiquement responsable, conformément à une éthique de participation et de solidarité. Le document constitutif « Déclaration de principe » explicite le but ainsi énoncé.

Pour réaliser son but, VALAIS SOLIDAIRE :

- a) soutient les projets qui correspondent aux critères du développement durable,
- b) sensibilise le public à la problématique des relations Nord-Sud et Sud-Nord,
- c) informe le public, les bailleurs de fonds et ses membres des actions entreprises,
- d) favorise les échanges entre ses membres (mise en réseau),
- e) capitalise les expériences acquises,
- f) encourage ses membres à élaborer une « stratégie-programme ».

Peut devenir **membre actif** de VALAIS SOLIDAIRE toute personne morale ayant son siège - ou au moins une section active - dans le canton du Valais et qui adhère aux statuts de VALAIS SOLIDAIRE et à la « Déclaration de principe ».

Toute personne physique ayant seize ans révolus peut devenir **membre de soutien** de VALAIS SOLIDAIRE. La qualité de membre de soutien s'acquiert par le paiement d'une cotisation annuelle.

Depuis l'AG 2014, la condition de membre de soutien est également ouverte aux personnes morales et aux collectivités publiques.

2. Principes comptables

1) Bases de préparation des comptes annuels

Les états financiers de VALAIS SOLIDAIRE ont été établis conformément aux statuts de l'association, aux dispositions applicables du Code des obligations et aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Dans ce contexte, nous avons porté une attention particulière à la norme RPC 21 pour l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif.

Modification suite à la révision de la norme Swiss GAAP RPC 21 dès 2016

La modification porte sur la présentation des comptes annuels.

La comparabilité avec l'exercice précédent n'est pas assurée. L'exercice 2015 figure donc uniquement à titre informatif, afin de souligner les différences de présentation.

2) Périmètre des comptes annuels

Les comptes annuels comprennent les comptes de l'association de droit suisse VALAIS SOLIDAIRE. Ils ne comprennent pas les comptes des projets conduits par les associations membres et leurs partenaires de terrain, qui sont indépendants.

3) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par VALAIS SOLIDAIRE figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs corporels détenus par VALAIS SOLIDAIRE dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice et dont la valeur d'achat excède CHF 1'000.—.

A ce jour, les seuls biens correspondant à ce critère sont 2 ordinateurs iMac et un MacBook Air, financés en 2013 par la Loterie romande. Ils sont actuellement intégralement amortis.

4) Reconnaissance du revenu

Les dons et subventions collectés sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont dans le pouvoir de disposition de l'organisation.

Les fonds affectés sont des dons reçus pour un but déterminé par des tiers et soumis à restriction d'utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus, puis affectés au passif dans la rubrique « fonds affectés » par la comptabilisation d'une charge d'allocation aux fonds affectés. Ils sont reconnus en revenus (nvt. Cpt. 3500, « *Utilisation des fonds affectés pour projets* ») l'année où sont encourues les dépenses ainsi financées par la comptabilisation d'une utilisation des fonds affectés.

Dans le cas des dons communaux chevauchant deux exercices, les revenus, assurés par lettre des communes, sont enregistrés sur l'exercice correspondant à la promesse de don.

Les autres revenus sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

5) Enregistrement des charges

Les charges sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations et autres événements générateurs de charges surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

Les charges liées aux projets des associations membres sont enregistrées au moment du décaissement effectif en faveur de l'association membre.

6) Parties liées

Les associations membres de VALAIS SOLIDAIRE sont considérées comme des parties liées de la Fédération valaisanne.

7) Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie de VALAIS SOLIDAIRE n'est pas présenté, conformément aux dispositions prévues à l'article 27 de la norme Swiss GAAP RPC 21.

3. Principes appliqués en matière d'établissement du bilan et d'évaluation

L'exercice comptable couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. La comptabilité est établie en francs suisses.

ACTIFS

A ACTIF CIRCULANT

a) Trésorerie

La trésorerie comprend le solde de caisse des comptes bancaires placés à la Raiffeisen de Sion. Suite à la modification des conditions d'utilisation des comptes de placement, en particulier la limite de retrait fixée maintenant à CHF 100'000.— par semestre, VALAIS SOLIDAIRE a été obligée d'ouvrir un nouveau compte courant pour payer les projets de ses associations.

En 2016, VALAIS SOLIDAIRE est titulaire de quatre comptes :

	2016	2015
Banque 0028 3482 3 « Fonctionnement »	92'764.90	47'461.65
Banque 0028 3489 1 « Placement - Projets »	130'425.52	222'627.32
Banque 0028 3487 2 « Caisse »	975.45	2'449.20
Banque 0028 3481 0 « Projets »	65'917.90	
Total liquidités	290'083.77	272'538.17

b) Débiteurs

Ce poste comporte essentiellement des factures de CCP (Contributions de Conduite de Projet) non encore encaissés et quelques cotisations non payées.

- Les délibérations de la Commission technique et à la validation des préavis par le Comité (séance du 13.12.2016) prennent du temps. Ce n'est qu'en décembre que les décisions de financement et les factures de CCP peuvent être adressées aux associations. Au bouclage des comptes, cinq factures de CCP restaient en suspend pour un montant total de CHF 9'090.—
- Quatre associations ont oublié à s'acquitter de leurs cotisations 2016. Un rappel leur sera envoyé prochainement.

c) Actifs transitoires

Il s'agit ici du compte « **Impôt anticipé** ».

La demande de remboursement n'ayant pas été effectuée en 2015, le montant comptabilisé ici (CHF 234.13) correspond à l'impôt anticipé des années 2015 et 2016.

B BAILLEURS DE FONDS

d) Débiteurs Communes valaisannes

Ce compte, créé en 2015, a pour but d'enregistrer les promesses de versements des communes valaisannes.

VALAIS SOLIDAIRE est proactif auprès des collectivités publiques valaisannes, or plusieurs d'entre-elles décident, seulement en fin d'année, de l'octroi de leurs dons. Les engagements des communes de Monthey et de Sierre (v. respectivement lettre du 16.11.2016 et du 21.12.2016) sont enregistrées ici.

C ACTIF IMMOBILISÉ

VALAIS SOLIDAIRE n'a pas de biens sujets à amortissement. Le solde de ce compte est donc nul.

PASSIFS

D FONDS ETRANGERS A COURT TERME

La secrétaire générale, en arrêt maladie lors du bouclage des comptes, n'a pas pu procéder aux paiements habituels de fin d'année liés aux charges sociales. Les comptes correspondants à ces objets sont donc anormalement « chargés ».

e) Créanciers

Il s'agit des factures de télécommunications de novembre et décembre 2016, ainsi que du remboursement des frais de déplacements de D. Bezat pour la formation du 21.11.2015 à Genève (CFF ½ tarif : CHF 41.—).

On a également comptabilisé ici les dons des communes de Sion (CHF 2'000.—) et Martigny (CHF 1'000.—), versés durant l'année et non encore rétrocédés aux associations Kumara et Idées'Elles.

Pour le premier versement, le texte comptable précisait seulement « subvention 2016 ». C'est seulement en janvier 2017, lorsque l'ONG Kumara s'est manifestée, que le don a pu être attribué. Quant au second versement, il est intervenu en novembre, lors du congé maladie de la secrétaire générale.

f) Primes Caisse compensation, AVS, AI, APG, AC

Il s'agit de la facture du quatrième trimestre 2016 des primes de la Caisse de compensation.

g) Prime LAA

Il s'agit de la facture d'Allianz pour la prime 2017 de l'assurance accident, ainsi que d'une provision (CHF 35.—) pour le décompte définitif de la LAA 1016.

h) Prime APG maladie collective

Il s'agit de la facture d'Allianz pour la prime 2017 pour l'assurance perte de gain, ainsi que de la provision (CHF 65.—) pour le décompte définitif de l'APG 2016.

E FONDS AFFECTÉS

Ces capitaux (engagés) représentent les montants non affectés au 31 décembre 2016 et/ou les soldes d'engagements antérieurs dont les versements sont répartis sur plusieurs années.

i) Fonds Canton pour projets

Fond du Conseil d'Etat : **CHF 115'318.—**

Ce fond reflète les montants engagés, mais non encore versés aux projets acceptés de 2013 à 2016 (2^e et 3^e tranches des projets 2013-2015, ainsi que la 1^{ère} tranche d'un projet 2016), ainsi que le solde des versements du Fond du Conseil d'Etat non encore attribués, soit CHF 6'528.—

Dans l'annexe 1, le tableau II, détaille l'emploi de ce fond.

j) Fonds DDC pour projets

Fonds DDC pour projets, Total : **CHF 126'911.—**

En 2016, VALAIS SOLIDAIRE est au bénéfice d'un nouvel accord. Il a donc paru judicieux de distinguer les fonds liés à ce nouveau contrat (« Accord 2016-2019 ») de ceux découlant du précédent engagement (« Accord 2013-2015 »).

En 2016, le *fond DDC pour projets* se répartit comme suit :

- CHF 91'911.— correspondant exclusivement au solde à verser aux projets financés par l'Accord 2013-2015.
- CHF 35'000.— correspondant au solde à verser aux projets acceptés en 2016 et découlant de l'Accord 2016-2019 (CHF 25'000.—), ainsi qu'à un reliquat de CHF 10'000.— non encore attribué à des projets.

Dans l'annexe 1, le tableau I, détaille l'emploi de ce fond.

Un dossier complet sur le suivi de ces deux fonds, projet par projet, est à disposition.

k) Fonds Communes pour projets

En 2016, ce poste enregistre exclusivement les engagements (promesses de dons) des communes pour les projets sélectionnés selon leurs désidérata, soit : CHF 1'000.— de la commune de Monthey (pour Morija) et CHF 25'000.— de la commune de Sierre (pour HAI, a-b-c-d, Main dans la Main, FXB International et la Fondation CPA).

E1 FONDS AFFECTES HORS PROJETS**l) Fond Loterie romande**

Au printemps 2016, VALAIS SOLIDAIRE a soumis une demande de contribution à la Loterie romande pour la campagne de sensibilisation consacrée aux Objectifs du Développement Durable (ODD). La Loro a octroyé un don de CHF 4'000.—, versé le 3 octobre 2016.

Au bouclement de l'exercice, ce fond n'avait pas encore été utilisé.

F FONDS PROPRES

Les fonds propres sont composés du capital de l'association et du résultat de l'exercice.

m) Résultat de l'exercice

Pour la seconde année consécutive, VALAIS SOLIDAIRE conclut son exercice sur un résultat positif : CHF 1'612.—

Après le bénéfice « exceptionnel » de 2015 (CHF 8'936.85.—), dû aux contributions du Forum « Agroécologie et permaculture » et au solde de l'Accord 2013-2015 (CHF 3'074.—) versé en produit sur le compte « *Activités et fonctionnement de la fédération* », le résultat 2016 vient consolider le capital de VALAIS SOLIDAIRE mis fortement à contribution depuis 2009.

PRODUITS**A1 PRODUITS HORS AFFECTATION PROJETS****n) Contributions de Conduite de Projets (CCP)**

Depuis 2010, VALAIS SOLIDAIRE facture son travail d'évaluation, de gestion et de promotion des projets, à hauteur de 9 % des montants attribués.

Les frais de CCP peuvent être pris en compte dans le budget des projets, mais sont imputables aux fonds propres des associations.

Les produits liés aux CCP sont enregistrés à la date d'envoi de la facture adressée aux associations membres.

o) Contribution DDC pour activités et fonctionnement de la fédération

En 2016, par soucis de transparence, le poste *Contributions pour activités et fonctionnement de la fédération* est différencié en fonction des bailleurs de fonds considérés, à savoir : la DDC, l'Etat du Valais et les Communes valaisannes.

En 2016, l'apport de la DDC se monte à CHF 45'000.—

p) Contribution Etat du Valais pour fonctionnement

L'Etat du Valais octroie une contribution annuelle de CHF 5'000.— en tant que participation aux frais d'administration.

q) Contribution des Communes valaisannes aux activités et au fonctionnement de la fédération

La Commune de Monthey soutien les activités de VALAIS SOLIDAIRE. Les dons 2015 et 2016 sont comptabilisés ici.

r) Contributions participants formations

VALAIS SOLIDAIRE a organisé le 18 juin 2016 un atelier de formation « *Optimiser sa demande de projet* ». Le produit des taxes d'inscription est comptabilisé ici.

A2 PRODUITS AFFECTES AUX PROJETS ET AUX ACTIVITES DES ASSOCIATIONS

Selon les nouvelles normes de la Swiss GAAP RPC 21, les versements des bailleurs de fonds liés aux projets des associations sont comptabilisés en revenus de l'année en cours.

s) Canton du Valais

Contrairement aux années précédentes où cette rubrique regroupait les décaissements effectifs en faveur de projets répartis sur plusieurs années, ce poste reflète maintenant exclusivement la contribution financière de l'Etat du Valais pour les projets de l'année en cours.

t) Direction du Développement et de la Coopération (DDC)

De manière analogue, ce poste reflète maintenant fidèlement la contribution financière 2016 de la DDC en faveur des projets de l'année.

La contribution 2016 destinée aux *activités et fonctionnement de VALAIS SOLIDAIRE* (v. lettre **o**) et la « part projets » découlent du document contractuel « Accord 2016-2019 » (v. le budget figurant dans la « Planification stratégique 2016-2019 »).

u) Financement Communes valaisannes pour projets affectés

Ce compte recense les financements apportés à des **projets soutenus** par VALAIS SOLIDAIRE.

En 2016, il s'agit de la promesse de don de la commune de **Sierre** (CHF 25'000.—, lettre du 21.12.2016), en faveur des associations Human Action International (HAI), a-b-c-d, Main dans la Main Sénégal, FXB International et la Fondation CPA).

v) Financement Communes valaisannes pour associations membres (AM)

Ce compte regroupe les financements obtenus par les associations membres pour leurs activités et/ou des **projets non soutenus** par VALAIS SOLIDAIRE.

La « **Charte Communes** » adoptée par l'Assemblée générale 2014 et modifiée par l'AG 2016, définit le cadre et les modalités régissant les dons des communes valaisannes. Ces dernières peuvent soutenir les activités des associations membres ou des projets différents de ceux financés par VALAIS SOLIDAIRE. Les dons correspondants figurent alors dans cette rubrique.

En 2016, le montant total des dons reçus, non affectés aux projets soutenus par VALAIS SOLIDAIRE, se monte à **CHF 8'300.—**. Quatre communes ont participé :

- Trois dons de la Commune de **Sion**, respectivement de CHF 2'000.— chacun.
- Un don de la commune de **Monthey** : CHF 1'000.—
- Et un don de la commune de **Martigny-Combe** : CHF 300.—

Le libellé comptable de ces dons est souvent peu explicite (ex. : « subvention 2016 »). Il a fallu attendre que les associations réagissent – parfois fort tardivement – pour pouvoir attribuer ces contributions. Une information aux communes et aux associations membres est souhaitable.

CHARGES

B1 FRAIS DE PERSONNEL

w) Charges de personnel dans l'administration

Mme Donna Bezat, en poste depuis juillet 2015, a quitté VALAIS SOLIDAIRE à la fin octobre 2016. Une légère diminution de la masse salariale résulte de cette décision.

B4 PROJETS VALAIS SOLIDAIRE DE SENSIBILISATION

x) Campagne de sensibilisation ODD

L'accord cadre avec la DDC prévoit des activités d'information et de sensibilisation menées en propre par VALAIS SOLIDAIRE.

Depuis début 2016, VALAIS SOLIDAIRE prépare une campagne pluriannuelle de sensibilisation et d'information consacrée aux 17 objectifs du développement durable (ODD). Cette action a été lancée le 10 novembre 2016 à Sion. Pour l'occasion, il a fallu imprimer des flyers. Les frais d'impression composent ce poste.

B6 FINANCEMENT COMMUNES VALAISANNES POUR ASSOCIATIONS

y) Financements communaux pour les associations membres

Il s'agit de l'affectation de financements communaux destinés aux activités des associations et/ou à des projets **non soutenus** par VALAIS SOLIDAIRE.

Seul le don 2016 de la commune de Monthey (CHF 1'000.—) destiné à Morija, n'est pas encore affecté, car au 31.12.2016, la commune n'avait pas encore versé sa contribution.

B7 FINANCEMENT DES PROJETS SOUTENUS

z) Financement des projets

VALAIS SOLIDAIRE a financé en 2016 pour **CHF 266'418.—** de projets.

Ce montant regroupe les 1^{ères} tranches de financement **des projets accepté en 2016** ainsi que les 2^e et 3^e tranches de **projets antérieurs** (2015, 2014, 2013).

VALAIS SOLIDAIRE n'est plus au bénéfice des clauses transitoires du contrat 2013-2015 signé avec la DDC. L'Accord 2016-2019, financièrement moins favorable, induit un soutien des projets plus modeste. De plus, la contribution 2016 de la commune de Sierre n'étant pas encore versée au 31.12.2016, ses montants ne peuvent pas être affectés aux projets choisis.

E RESULTATS AVANT VARIATION DES FONDS AFFECTES

aa) Allocation aux fonds affectés projets

Ce nouveau compte de charge (7100), introduit suite à la modification de la RPC 21, comprend les fonds reçus en 2016 des partenaires financiers pour les projets selon les contrats 2016.

bb) Utilisation des fonds affectés projets

Ce nouveau compte de produit (3500), introduit suite à la modification de la RPC 21, comprend les fonds versés aux projets 2016, ainsi que les 2^e et 3^e tranches de financement des projets antérieurs (2015-2013).

cc) Utilisation de fonds affectés Associations membres (AM)

Ce nouveau compte de produit (3501), introduit suite à la modification de la RPC 21, comprend les fonds versés aux associations membres pour leurs activités ou des projets distincts de ceux soutenus par VALAIS SOLIDAIRE.

4. Autres indications

▪ Evénements survenus après la clôture

Nous n'avons pas connaissance d'autres événements pouvant avoir une incidence sur les comptes annuels 2016.

▪ Indemnités versées aux membres des organes dirigeants

Aucune indemnité n'est versée aux membres du Comité ou de toute autre instance. Par contre, les frais de déplacement ou de repas des bénévoles peuvent être remboursés sur présentation de factures.

Rapport de performance

I) But de l'organisation

Voir ci-dessus, page 1 « Présentation de l'association ».

II) Organe dirigeant et responsable de la gestion

VALAIS SOLIDAIRE est une association : son Assemblée générale (AG) est constituée des organisations membres (37 à fin 2016) – les membres actifs – et des membres de soutien (personnes physiques ou collectivités publiques) qui ont voix consultative. L'AG se réunit habituellement une fois par an. Font partie de ses compétences l'approbation du rapport et des comptes annuels, l'adoption des lignes directrices ainsi que l'élection des membres des instances.

Le **Comité** est l'instance dirigeante de l'ensemble des activités de VALAIS SOLIDAIRE ; il en porte la responsabilité devant l'Assemblée générale. Il se compose 5 à 7 membres – émanant majoritairement des membres actifs –, élus par l'assemblée générale pour 4 ans et rééligibles. Le Comité a notamment pour tâche d'approuver – sur appréciation de la commission compétente – les projets que VALAIS SOLIDAIRE entend soutenir. Le Comité entreprend toutes les démarches nécessaires auprès des collectivités publiques, et organisations privées, en vue de financer les projets à soutenir. Enfin il nomme et suit le travail du/de la secrétaire général(e) et propose l'admission et l'exclusion des membres.

Grégoire Raboud	Président de VALAIS SOLIDAIRE
Stève Turin	Président de la Commission Technique (CT)
Jean-Pierre Desarzens	Président de la Commission d'information (CI)
Christian Fracheboud	Membre
Vacant (à repourvoir en 2017)	Président de la Commission de contrôle financier (CF) (S. Torrent, démission AG 2016 – travail)
Vacant (à repourvoir en 2017)	Membre (H. Carron, démission AG 2016 - santé)

Le **Secrétariat** conduit toutes les activités de VALAIS SOLIDAIRE conformément aux directives et aux décisions de l'Assemblée générale et du Comité. Il informe les instances et les membres des développements principaux de l'activité de la fédération. Il a entre autre les compétences suivantes : l'élaboration de propositions stratégiques générales, le développement et l'entretien des relations avec les bailleurs, la recherche de fonds publics, la négociation et le suivi des accords-cadres, la préparation du budget et de la comptabilité, les contacts avec les associations membres et les instances, ainsi que la représentation de VALAIS SOLIDAIRE au sein du Fédéréseau.

Evelyne Bezat-Grillet	Secrétaire Générale
Donna Bezat (jusqu'au 31.10.2016)	Assistante Communication et Projets

III) Liens avec les organisations et les partenaires

VALAIS SOLIDAIRE compte, fin 2016, 37 associations membres qui sont tenues de respecter les textes fondamentaux de la fédération (Conditions et procédures d'admission, Déclaration de principes, règlements, etc.). Lorsqu'un projet est accepté par la Commission technique et ratifié par le Comité, un financement peut lui être octroyé. Si tel est le cas, un contrat est signé entre la fédération et l'association membre.

VALAIS SOLIDAIRE compte sur des bailleurs de fonds publics (Confédération - DDC, Canton du Valais et Communes valaisannes).

VALAIS SOLIDAIRE dispose d'un accord avec la DDC et d'un mandat de prestations avec l'Etat du Valais.

Le choix d'accepter tel ou tel projet – et donc de le financer et de suivre son exécution – est dévolu à la fédération. Quant aux éventuelles communes valaisannes partenaires, ce sont elles qui choisissent un projet parmi le portefeuille de projets. Dans tous les cas un suivi technique et financier est assuré par la fédération et les informations sont transmises au partenaire.

IV) Buts fixés, prestations et utilisation des fonds

Pour en savoir plus sur les objectifs atteints au cours de l'année 2015, nous vous prions de vous référer au rapport opérationnel annuel.

Annexe 1 : Variation des Fonds

DDC : Tableaux I

Canton VS : Tableau II

Annexe 2 : Comptes 2016 / Budgets 2016-2019

Présentation selon Plan financier 2016-2019

Tableau I : DDC - Année 2016

Accords	Année	Versements DDC	Total Attrib. Projets DDC	Contrib. Fonctionnement	Vrst. Proj. 31.12.13	Vrst. Proj. 31.12.14	Vrst. Proj. 31.12.15	Vrst. Proj. 31.12.16	TOTAL déjà versé (Proj.+Fct.)	Solde à verser aux Projets	Solde disponible 31.12.16 (TOTAL=Cpt 23100)	TOTAL engagé. DDC au 31.12.16
---------	-------	----------------	---------------------------	-------------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	-------------------------------	----------------------------	---	-------------------------------

TOTAL Acc. 2013-2015	770'000.00	636'926.00	133'074.00	152'840.50	160'548.00	211'935.00	49'966.00	678'089.00	91'911.00	91'911.00	770'000.00
-----------------------------	-------------------	------------	------------	------------	------------	------------	-----------	------------	-----------	-----------	------------

Financement DDC Projets 2013-2015 :

49'966.00

Cpt 23100 : "Reçu de DDC - Accord 2013-2015" = Solde à verser aux projets financés par l'Accord 2013-2015 :

91'911.00

DDC : Solde non engagé de l'Accord 2013-2015 :

CHF 0.00

Accord 2016-2019	2016	160'000.00	105'000.00	45'000.00				80'000.00	125'000.00	25'000.00	35'000.00	150'000.00
	2017	160'000.00										
	2018	160'000.00										
	2019	160'000.00										
	TOTAL	640'000.00								116'911.00		

Financement DDC Projets 2016 :

80'000.00

Cpt 23101 : "Reçu de DDC" - Accord 2016 - 2019" = Solde à verser aux projets 2016 + fonds non engagés :

35'000.00

DDC : Solde non engagé de l'année 2016 :

CHF 10'000.00

Tableau II : Fond du Conseil d'Etat VS - Année 2016

Accords	Année	Verst. Total Etat VS	Total Engagem. Projets	Contrib. Fonctionnement	Verst. Proj. 31.12.13	Verst. Proj. 31.12.14	Verst. Proj. 31.12.15	Verst. Proj. 31.12.16	TOTAL déjà versé Proj.+Fct.	Solde à verser aux Projets	Solde disponible 31.12.16 (TOTAL=Cpt 23000)	TOTAL engagem. Fond CE au 31.12.16
---------	-------	----------------------	------------------------	-------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------------	----------------------------	---	------------------------------------

Solde Acc. I : 31'308.50

Solde Acc. I + TOTAL Acc. II	651'308.50	624'780.50	20'000.00	141'287.50	146'132.00	155'548.00	35'952.00	585'490.50	59'290.00	65'818.00	644'780.50
-------------------------------------	-------------------	------------	-----------	------------	------------	------------	-----------	------------	-----------	-----------	-------------------

① Solde non engagé des Accords I et II : CHF 6'528.00 -> reportés sur Accord III

III	2016-2019	2016	2017	2018	2019	TOTAL disponible	2016	2017	2018	2019	TOTAL disponible
		155'000.00	155'000.00	155'000.00	155'000.00	626'528.00	100'500.00	105'500.00	54'976.00	49'500.00	160'476.00

Financement Canton VS - Versements aux Projets en 2016 : 136'452.00

Solde du cpt 23000 = Solde à verser aux projets + fonds non engagés 115'318.00

① Fond CE : Solde non engagé des Accords I & II (à dispositions des projets 2016 et suivants) : 6'528.00

② Surplus d'engagements en 2016 : -5'476.00

Etat du Valais : Fonds non engagés en 2016 et "disponibles" pour 2017 et suivants : CHF 1'052.00

Annexe 2 : Comptes 2016 / Budgets 2016-2019 – Présentation selon Plan financier 2016-2019

	Comptes 2016	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	TOTAUX
PRODUITS						
Recettes pour projets						
DDC Contribution "Projets" - Accord 2016-2019	115'000.00	105'000.00	120'000.00	120'000.00	125'000.00	470'000.00
Canton	150'000.00	150'000.00	150'000.00	150'000.00	150'000.00	600'000.00
Communes	33'300.00	20'000.00	25'000.00	30'000.00	40'000.00	115'000.00
Sous-total recettes projets	298'300.00	275'000.00	295'000.00	300'000.00	315'000.00	1'185'000.00
Recettes pour activités VALAIS SOLIDAIRE						
Cotisations	11'100.00	11'400.00	12'000.00	12'900.00	13'500.00	
CCP	23'442.00	24'750.00	26'550.00	27'000.00	28'350.00	
Contributions Communes	4'000.00	3'000.00	3'000.00	5'000.00	8'000.00	
Canton "Fonctionnement"	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	
DDC contribution "Fonctionnement"	45'000.00	45'000.00	45'000.00	40'000.00	40'000.00	170'000.00
Dons (Loro comprise) & ventes diverses	0.00	6'000.00	2'500.00	10'000.00	1'000.00	
Contributions formations	240.00	1'500.00	1'050.00	4'000.00	1'200.00	
Contribution "Fond Valais Solidaire"	0.00	6'450.00	4'700.00	2'700.00	4'150.00	18'000.00
Sous-total recettes activités VALAIS SOLIDAIRE	88'782.00	103'100.00	99'800.00	106'600.00	101'200.00	
TOTAL PRODUITS	387'082.00	378'100.00	394'800.00	406'600.00	416'200.00	
CHARGES						
Charges activités VALAIS SOLIDAIRE						
Frais de personnel	74'200.85	82'000.00	83'000.00	82'500.00	82'500.00	
Charges locaux	7'093.40	7'500.00	7'500.00	7'500.00	7'500.00	
Charges administratives & informatiques (frais inst.inclus)	3'126.55	4'300.00	4'000.00	4'800.00	4'900.00	
Formations et Sensibilisation	378.25	4'200.00	1'000.00	5'000.00	1'500.00	
Activités d'information	2'545.90	5'300.00	4'500.00	7'000.00	5'000.00	
Sous-Total Charges secrétariat	87'344.95	103'300.00	100'000.00	106'800.00	101'400.00	
Charges projets (financements Projets Sud)						
Financement des projets des AM	266'418.00					
Financement communes valaisannes pour AM	7'300.00					
Sous-Total Charges projets (financements Projets Sud)	273'718.00	275'000.00	295'000.00	300'000.00	315'000.00	
TOTAL CHARGES	361'062.95	378'300.00	395'000.00	406'800.00	416'400.00	
RESULTAT D'EXPLOITATION	26'019.05					
Frais banque, chèques postaux /Pertes s/deb./ Amortiss.	44.10	500.00	500.00	500.00	500.00	
Produits financiers sur cpts bancaires	-219.45	-700.00	-700.00	-700.00	-700.00	
Résultat financier	-175.35	-200.00	-200.00	-200.00	-200.00	
RESULTAT AVANT VARIATION DES FONDS AFFECTES	26'194.40					0.00
RESULTAT NET	1'612.40	0.00	0.00	0.00	0.00	
% DDC :	44.3	39.7	41.8	39.3	39.6	40%
Montant DDC :	160'000.00	150'000.00	165'000.00	160'000.00	165'000.00	640'000.00